



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

CYCLE DROIT BANCAIRE

SESSION 1

ACTUALITE

DU DROIT DU CREDIT A LA CONSOMMATION

Jeudi 9 novembre

De 9h30 à 12h30

En présentiel à l'EDASOP, 35 C Bd des Récollets, Toulouse

En visio via zoom

Jérôme

LASSERRE-CAPDEVILLE

Maître de conférence

Université de Strasbourg

90€ la séance - 60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Être à jour des évolutions légales et réglementaires intéressant le crédit à la consommation
- Être à jour de la jurisprudence intéressant le crédit à la consommation
- Savoir où sont les principaux risques pour le banquier prêteur

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Champ d'application
- Délivrance de la FIPEN
- Devoir d'explication
- Demande de justificatifs
- Consultation du FICP
- Formation des intermédiaires
- Offre de prêt
- Conclusion du contrat
- Déblocage des fonds et information
- Défaillance de l'emprunteur
- Crédit affecté
- Crédit renouvelable
- Crédit par découvert
- Location avec option d'achat
- Procédure
- Délai de forclusion
- Délai de prescription
- Sanctions
- Avenir du crédit à la consommation

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2(Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)